



MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ACCORD CADRE VALANT ACTE D'ENGAGEMENT LOT 3

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

2	0	2	5	-	0	2
---	---	---	---	---	---	---

NOTIFIÉ LE

--	--

--	--

--	--	--	--

A- Objet du marché

Marché n°2025-02

Volet 3 rénovation énergétique du Pacte territorial France Rénov du
Pays Berry St-Amandois

Lot 3 : étude de faisabilité propriétaires bailleurs

Procédure adaptée passée en application du décret 2016-030 relatif aux marchés publics

Date limite de remise des offres : 12 Mai 2025 à 12h00

B- Identification du pouvoir adjudicateur

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois

Adresse :

88 av de la République
18200 St-Amand-Montrond

Téléphone : 02 48 96 16 82

Télécopieur :

Courriel : contact@pays-berry-st-amandois.fr

Adresse internet : <http://www.pays-berry-st-amandois.fr>

Signataire du marché :	le Président – Louis COSYNS
Personne habilitée article 109 du CMP :	M. le Président
Ordonnateur :	le Président
Comptable assignataire des paiements :	Trésorerie de Saint-Amand-Montrond
Imputation budgétaire :	617 du budget annexe OPAH

C- Contractant(s)

Signataire

Nom :
Prénom :
Qualité :

- Signant pour mon propre compte
- Signant pour le compte de la société
- Signant pour le compte de la personne publique prestataire

et

- Agissant en tant que prestataire unique
- Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après
 - Solidaire
 - Conjoint

Prestataire individuel ou mandataire du groupement

Raison sociale :
Adresse :
.....
.....
Code postal :
Bureau distributeur :
Téléphone :
Fax :
Courriel :
Numéro SIRET :
Numéro au registre du commerce :
Ou au répertoire des métiers :
Code NAF :

En cas de groupement, cotraitant n°1

Cotraitant n°2

Raison sociale :
 Adresse :

 Code postal :
 Bureau distributeur :
 Téléphone :
 Fax :
 Courriel :
 Numéro SIRET :
 N° Reg. com. :
 N° rép. Métiers :
 Code NAF/APE :

Raison sociale :
 Adresse :

 Code postal :
 Bureau distributeur :
 Téléphone :
 Fax :
 Courriel :
 Numéro SIRET :
 N° Reg. com. :
 N° rép. Métiers :
 Code NAF/APE :

Cotraitant n°3

Cotraitant n°4

Raison sociale :
 Adresse :

 Code postal :
 Bureau distributeur :
 Téléphone :
 Fax :
 Courriel :
 Numéro SIRET :
 N° Reg. com. :
 N° rép. Métiers :
 Code NAF/APE :

Raison sociale :
 Adresse :

 Code postal :
 Bureau distributeur :
 Téléphone :
 Fax :
 Courriel :
 Numéro SIRET :
 N° Reg. com. :
 N° rép. Métiers :
 Code NAF/APE :

Engagement, après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché listés dans le document A de la consultation (règlement de la consultation et cahier des clauses administratives particulières) n°2020-01,

Je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après,

Je m'engage (ou j'engage le groupement dont je suis mandataire), sur la base de mon offre (ou de l'offre du groupement), exprimée **en euros**, réalisée sur la base des conditions économiques **du mois précédent le mois de remise des offres** (dit mois 0).

L'offre ainsi présentée me lie pour une durée de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

D- OBJET ET DUREE DE L'ACCORD CADRE

Le présent accord cadre mono-attributaire à bons de commande est passé en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres à bons de commandes.

Le présent accord-cadre à bons de commande a pour objet la **réalisation des diagnostics habitat dégradé et très dégradé** (grille d'évaluation de la dégradation et diagnostic insalubrité).

Le présent contrat est un accord-cadre à bons de commande conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 25 000 € HT.

L'accord cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction sans que sa durée totale puisse excéder 5 ans. L'acheteur se réserve la possibilité de ne pas reconduire le contrat sous réserve d'un préavis de 3 mois. Le titulaire du contrat ne peut refuser la reconduction du marché.

E- Prix

E1 – Montant de l'offre

Frais de prestations intellectuelles	
Montant de la prestation euros
Montant total hors TVA euros
Taux de TVA (%) %
Montant TVA incluse euros

Montant TTC du marché (en lettres)

.....

E2 – Modalités de détermination des prix

Les prix du contrat sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de mars 2019 (« mois zéro », mois de la date de remise des offres)

Les prix de l'accord cadre sont fermes pendant la 1ère année. Ils pourront éventuellement être révisés à la date anniversaire de l'accord cadre, selon la formule suivante :

$$P = Po [(0.15 + 0.85 (I/IO))]$$

P= prix révisé

Po = prix d'origine à la date de remise des offres

0,15 = pourcentage fixe du prix (non révisable)

0,85 = pourcentage du prix sur lequel va s'appliquer la variation

I = valeur de l'indice au jour de la révision

IO = valeur de l'indice au jour de la remise des offres

Le titulaire de l'accord cadre s'engage à faire parvenir au contractant les prix révisés au plus tard 2 mois avant l'échéance de chaque période.

Dans le cas où les nouveaux tarifs ne seraient pas présentés dans les délais demandés, les tarifs de la première période ou de la période précédente seront reconduits. Dans le cas où les nouveaux prix dépasseraient 4 % d'augmentation des prix initiaux, l'acheteur se réserve la possibilité de résilier le contrat sans que le titulaire puisse prétendre au versement d'une indemnité.

F- Délais et conditions d'exécution

F1 - Délais d'exécution

Le délai d'exécution de la visite est de maximum un mois à compter de la réception du bon de commande par le prestataire pour enclencher la démarche (premier contact phase d'information préalable)

F2 - Modalités d'exécution par bons de commande

Les commandes sont réalisées par le moyen de bons de commande qui comporteront :

- La référence de l'accord-cadre
- La désignation de la prestation
- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du propriétaire
- L'adresse et le nombre de logements concernés
- La date limite pour la réalisation de la visite
- Le prix de la prestation

Seuls les bons de commande validés par une personne habilitée vaudront engagement ferme de la collectivité.

Les bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour d'exécution de l'accord cadre.

Le titulaire ne pourra pas exiger un montant minimum de commande par bon de commande.

Les autres modalités d'exécution sont prévues au CCTP.

F3 - Décision de poursuivre

La poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'un avenant ou à l'émission d'une décision de poursuivre prise par l'acheteur.

F4 - Résiliation du marché

Seules les stimulations du RC relatives à la résiliation du marché sont applicables.

G- Paiement

G1- Désignation du (des) compte(s) à créditer

Titulaire	Etablissement	Agence	Compte	Banque	Guichet	RIB
.....
.....
.....
.....
.....

G2- Avance

Sans objet

Accepte l'avance (5,00%)

Refuse l'avance

G3 – retenue de garantie

En raison de la nature des prestations, il ne sera exigé ni garantie à première demande, ni caution personnelle et solidaire, ni retenue de garantie.

H- Modalités de règlement

H1 - Mode de règlement

Le délai de paiement est fixé à :

- 30 jours, à compter de la date de réception de la facture

- En cas de retard de paiement, le taux d'intérêt moratoires sera celui de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne

Le retard de paiement donne lieu au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 €.

H2 - Présentation des demandes de paiement

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique. Les factures afférentes au paiement seront établies en un original portant les mentions légales et les indications suivantes :

- Le nom et l'adresse du créancier
- Le numéro du compte bancaire ou postal
- Le numéro du marché
- Les prestations exécutées détaillées et le montant total
- Le taux et le montant de la TVA
- La date et la période de facturation

Les factures seront adressées par voie postale ou bien déposées sur Chorus.

Le comptable public assignataire des paiements est Monsieur le Comptable Public de St Amand Montrond.

I- LOI APPLICABLE ET LANGUE

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Le tribunal administratif d'Orléans est seul compétent. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en langue française.

Fait en un seul original

A, le

A, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Cachet et signature du candidat

Signature de la personne responsable du marché

G- Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre présentée pour le lot unique est acceptée

A Saint-Amand-Montrond, le
Le représentant du pouvoir adjudicateur,
Louis COSYNS

Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays
Berry Saint-Amandois

Autorisé par la délibération du 12 décembre 2014

H- Notification

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché,

Signé le par le titulaire, *ou coller l'avis de réception postal.*

I- Nantissement ou cession de créance

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est de

..... euros TVA incluse

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun.

A , le

Le représentant du pouvoir adjudicateur,
Louis COSYNS,

Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays
Berry Saint-Amandois

Annexe n°1 en cas de sous-traitance

▪ **Marché**

Lot :

Titulaire :

▪ **Prestations sous-traitées**

Nature de la prestation	Montant HT
.....

▪ **Sous-traitant**

Raison sociale :

Adresse :

.....

.....

.....

Code postal :

Bureau distributeur :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Numéro SIRET :

Numéro au registre du commerce :

Ou au répertoire des métiers :

Code NAF :

▪ **Compte à créditer**

Titulaire	Etablissement	Agence	Compte	Banque	Guichet	RIB
.....

▪ **Avance**

Sans objet

Accepte l'avance (5%)

Refuse l'avance

▪ **Conditions de paiement**

Variation des prix :

Mois 0 :

▪ **Autres renseignements**

Personne habilitée article 109 du CMP :	
Ordonnateur :	le Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois
Comptable assignataire des paiements :	Trésorerie de Saint-Amand-Montrond

▪ **Acceptation des sous-traitants**

Le représentant du pouvoir adjudicateur accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

Le titulaire responsable,

A, le

Signature,

Le sous-traitant,

A, le

Signature,

A, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur,
Louis COSYNS,

Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays
Berry Saint-Amandois

▪ **Notification de l'acte spécial**

Reçu à titre de notification une copie du présent acte spécial, *ou coller l'avis de réception postal.*

Le sous-traitant,

A, le

Signature,